

Barème des droits –
Permis d'installation électrique

Entrepreneurs en résidentielle

En vigueur à compter de juin 2023

Délivré par :
Manitoba Hydro
Service des inspections en électricité



Table des matières

Page 3 **Droits de permis : installation résidentielle**

1. Droits de permis minimaux non remboursables
2. Logement unifamilial
3. Maisons mobiles et préfabriquées
4. Ajouts et modifications de services, de socles de compteur, de panneaux de distribution, de services temporaires ou rebranchement de services existants
5. Matériel électrique tel que les dispositifs, les accessoires, les moteurs, les unités de chauffage central, de refroidissement et de climatisation, les pompes à chaleur, les piscines, les cuves à remous, les cuves de relaxation, les prises pour chargeur de véhicule électrique de niveau 1 et divers articles d'équipement résidentiel
6. Génératrices : installation résidentielle
7. Équipement d'alimentation des véhicules électriques : installation résidentielle
8. Systèmes d'énergie renouvelable
9. Systèmes de stockage de l'énergie
10. Garage, ajout, solarium, salle de récréation ou dépendances similaires de moins de 90 mètres carrés : installation résidentielle
11. Inspection de conducteurs souterrains ou aériens
12. Inspection de bâtiments résidentiels dans les parcs nationaux
13. Droits de renouvellement du permis pour une année supplémentaire
14. Inspection spéciale avant le rebranchement des services résidentiels existants qui ont été débranchés pendant 6 mois ou plus
15. Droits de réinspection ou d'inspection supplémentaire : entrepreneur en installation résidentielle

Page 5 **Frais d'administration**

1. Tarifs horaires de l'inspection
2. Frais de déplacement
3. Frais d'amendes

Droits de permis : installation résidentielle

IMPORTANT : les nouveaux logements unifamiliaux de plus de 200 ampères nécessitent un permis commercial distinct pour le service d'électricité. Les droits de permis pour les génératrices, l'équipement d'alimentation de véhicules électriques, l'équipement d'alimentation en énergie renouvelable et les systèmes de stockage de l'énergie sont indiqués ci-dessous, mais cet équipement doit faire l'objet d'un permis commercial.

Description	Droits
1. Droits de permis minimaux non remboursables.	165 \$
2. Logements unifamiliaux :	
les nouveaux logements unifamiliaux de 200 ampères ou moins, avec le service inclus. <i>Remarque importante</i> : un permis commercial est nécessaire pour les génératrices, les systèmes d'énergie renouvelable ou les systèmes de stockage d'énergie autonomes.	400 \$
Nouveaux logements unifamiliaux de plus de 200 ampères. <i>Remarque importante</i> : un permis commercial est nécessaire pour le service, les génératrices, les systèmes d'énergie renouvelable ou les systèmes de stockage d'énergie autonomes.	400 \$
3. Maisons mobiles et préfabriquées. <i>Remarque importante</i> : des permis distincts sont nécessaires pour : la pose de fils dans les maisons préfabriquées sur le chantier, la pose de fils dans les maisons préfabriquées sur le site permanent et le branchement d'une maison mobile.	220 \$
• Des inspections du câblage brut et du branchement ainsi que des inspections finales distinctes du niveau inférieur (sous-sol) pour les maisons préfabriquées sur le site permanent requièrent un permis distinct (voir le point 10 Installation résidentielle).	
4. Ajouts et modifications de services, de socles de compteur, de panneaux de distribution, de services temporaires ou rebranchement de services existants.	165 \$
5. Matériel électrique tel que les dispositifs, les accessoires, les moteurs, les unités de chauffage central, de refroidissement et de climatisation, les pompes à chaleur, les piscines, les cuves à remous, les cuves de relaxation et divers articles d'équipement résidentiel.	165 \$
6. Génératrices : installation résidentielle (doivent faire l'objet d'une demande d'installation commerciale).	165 \$
7. Équipement d'alimentation des véhicules électriques : installation résidentielle (doit faire l'objet d'une demande d'installation commerciale).	
Installation résidentielle de niveau 1 – 15 ou 20 ampères pour chargeur de véhicule électrique.	165 \$
Installation résidentielle de niveau 2 – Équipement d'alimentation des véhicules électriques de 208 à 240 volts de 40 ampères ou moins	220 \$ par chargeur
Installation résidentielle de niveau 2 – Équipement d'alimentation des véhicules électriques de 208 à 240 volts de plus de 40 ampères	220 \$ par chargeur
8. Énergies renouvelables, notamment les panneaux solaires photovoltaïques, les éoliennes et les systèmes hydroélectriques (doivent faire l'objet d'une demande d'installation commerciale).	
Système d'énergie renouvelable de 2 kW ou moins	100 \$ par incrément de 500 W
Système d'énergie renouvelable de plus de 2 kW – les 2 premiers kW	400 \$
Système d'énergie renouvelable de plus de 2 kW – chaque kW additionnel	40 \$ par kW
9. Systèmes de stockage de l'énergie (doivent faire l'objet d'une demande d'installation commerciale).	
Système de stockage d'énergie autonome de 10 kW ou moins – installation résidentielle	220 \$
Système de stockage d'énergie autonome de plus de 10 kW – installation résidentielle	440 \$
10. Garage, ajout, solarium, salle de récréation ou dépendances similaires de moins de 90 mètres carrés : installation résidentielle.	220 \$
11. Conducteurs souterrains ou aériens.	165 \$
12. Inspection de sécurité d'un bâtiment résidentiel situé dans un parc national.	220 \$
13. Droits de renouvellement du permis pour une année supplémentaire.	110 \$

IMPORTANT : tous les prix indiqués dans le présent document sont assujettis à la TPS.

Description	Droits
14. Inspection spéciale avant le rebranchement des bâtiment ou services résidentiels existants qui ont été débranchés pendant 6 mois ou plus.	220 \$
15. Droits de réinspection ou d’inspection supplémentaire : entrepreneur en installation résidentielle. <i>Remarque : des droits de réinspection peuvent s’appliquer pour la réinspection des infractions au code corrigées.</i>	165 \$

Frais d’administration

Description	Droits
1. Tarifs horaires de l’inspection, y compris les inspections de sécurité. <i>Remarque importante : pour l’inspection d’une installation où les droits précédents ne s’appliquent pas.</i>	
Inspection pendant les heures normales de bureau	110 \$ l’heure ou une partie de l’heure
Inspection en dehors des heures normales de bureau	220 \$ l’heure ou une partie de l’heure
2. Frais de déplacement – lorsqu’un déplacement spécial est nécessaire, un minimum de 3 heures sera facturé au tarif horaire de l’inspection. Lorsque l’installation n’est pas accessible par la route, des frais de déplacement additionnels peuvent être facturés en plus des droits d’inspection ordinaires.	
3. Amendes	
Entreprendre des travaux d’électricité sans permis délivré au préalable.	500 \$ + droits de permis applicables
Rétablissement des privilèges du permis	250 \$

juin 2023

Offerts dans des formats accessibles sur demande.

IMPORTANT : tous les prix indiqués dans le présent document sont assujettis à la TPS.